



Fédération Suisse des Désinfestateurs  
Verband Schweizerischer Schädlingbekämpfer  
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

## Rapport du président Travail du comité 2014-2015

Le présent rapport comprend les activités du comité de l'année écoulée.

Le comité se compose des personnes suivantes :

Monsieur Martin Stalder, président  
Monsieur Gérard Cuendet, vice-président et formation professionnelle  
Madame Isabelle Landau, relations publiques  
Madame Sandra Egli, finances  
Monsieur Manuel Wegmann, relations avec les autorités

Le secrétariat et la comptabilité sont assurés par le Centre Patronal à Berne.

La Commission de la formation professionnelle se compose des personnes suivantes :

Monsieur Gérard Cuendet, madame Gabi Müller, madame Isabelle Landau, monsieur Ulrich Lachmuth, monsieur Anton Hasenböhler.

### 1. Généralités

Le monde de la désinfestation est en pleine mutation. La norme européenne en matière de services de lutte contre les nuisibles a enfin été finalisée et les autorités recherchent d'ores et déjà des agences de certification qui attribueront le label « CEPA certified ».

En Allemagne, les mesures de réduction du risque entreront définitivement en vigueur en 2015, ce qui va fortement restreindre le recours aux appâts pour rongeurs.

Nous nous réjouissons que Max Ziegler de l'OFSP ait pris le temps d'assister à certaines séances du comité, ce qui nous a donné l'opportunité d'échanges directs.

Il est prévu d'actualiser les trois ordonnances relatives aux permis pour l'emploi des pesticides de l'OFSP, « Permis pour l'emploi des pesticides en général », « Permis temporaire pour l'emploi des fumigants » et « Désinfection de l'eau des piscines » dans le cadre d'une révision. A une exception près, les adaptations concernent des aspects formels tels que les radiations d'articles en raison de l'expiration des délais de transition.

En ce qui concerne le permis pour l'emploi des pesticides (OPer-P), une adaptation du contenu est prévue. Il s'agit à cet égard de préciser l'« instruction » par le titulaire du permis.

*Art. 1 al. 3 3 Toutes personnes qui ne possèdent pas de permis seront autorisées à employer des produits de désinfestation selon les alinéas 1 et 2 à la condition d'avoir été ou d'être instruites sur place par le/la titulaire d'un permis. Elles sont tenues d'obtenir le permis au plus tard dans un délai de 3 ans après le début de l'activité.*

La mise en œuvre des ordonnances relatives aux permis révisées est prévue pour le 01/06/2015 conjointement à l'ordonnance sur les produits chimiques.

Suite à la délégation de responsabilité par l'OFSP, à l'été 2014, la FSD a été invitée à apporter la preuve de la satisfaction à l'ensemble des exigences pour l'octroi des permis pour l'emploi des pesticides en général (OPer-P, RS 814.812.32) et du permis temporaire pour l'emploi des fumigants (OPer-P, RS 814.812.33). Les documents ont tous été déposés auprès de l'OFSP. En mars 2015, il nous a été demandé de soumettre un document supplémentaire, de sorte que ce processus est encore en cours.



Fédération Suisse des Désinfestateurs  
Verband Schweizerischer Schädlingbekämpfer  
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

Nous avons pu conclure un nouveau contrat de collaboration pour l'année de formation 2014/2015 avec la société formaco pmc ag. En nous appuyant sur ce contrat et nos expériences, nous voulons à présent élaborer un contrat pour la poursuite de notre collaboration.

Après quatre ans, le comité connaîtra des changements majeurs. Gérard Cuendet souhaite se concentrer sur la commission de la formation, Sandra Egli et Martin Stalder vont, eux aussi, quitter le comité. Par chance, nous avons trouvé suffisamment de candidats pour constituer un nouveau comité.

## 2. Dicastère Relations publiques

Pour les adaptations qui s'imposaient sur notre site Web [www.fsd-vss.ch](http://www.fsd-vss.ch), nous avons réussi à trouver une petite entreprise qui effectue un travail de qualité et avec laquelle nous travaillons à notre entière satisfaction. Les cours de formation sont à présent directement présentés sur le site et les inscriptions et factures sont traitées par notre secrétariat. Depuis janvier, les nouvelles formations sont en ligne.

15 actualités ont été publiées sur le site Web, dont 8 en français. En date du 30/01/2015, 10 actualités internes (exclusivement réservées aux membres) ont été rédigées en allemand et 4 en français. Isabelle Landau recueille avec plaisir toute notification d'un événement intéressant, d'une conférence ou d'un article publié dans un journal. Un mail avec les informations nécessaires suffit...

La presse a reçu des informations sur les nuisibles, la désinfestation, les entreprises spécialisées, etc., notamment l'émission de la RTS « Espresso » et les magazines Hotel-Revue et K-Tipp. Par ailleurs, nous avons répondu par e-mail à plus d'une vingtaine de questions émanant de clients.

En novembre, la FSD a publié un communiqué de presse au sujet de la « Conférence internationale sur la désinfestation pour la santé publique et la sécurité alimentaire », organisée conjointement par l'organisation américaine *Nationale Pest Management Association NPMA* et la CEPA. Elle se déroulera du 3 au 5 juin 2015 sur la Côte d'Azur, à Antibes.

## 3. Dicastère Relations avec les autorités

A plusieurs reprises, des membres de la Fédération ont signalé certains désinfestateurs travaillant apparemment sans permis professionnel adéquat. Ces soupçons ont été vérifiés et soit les personnes concernées étaient en cours de formation, soit les autorités cantonales d'exécution (droit relatif aux produits chimiques) ont été informées. Dans quelques cas isolés, des clients non satisfaits se sont plaints auprès de la FSD et lorsque les mises au point ont permis de constater l'implication de prestataires non titulaires du permis, nous avons procédé conformément aux points susmentionnés.

Nous avons également eu l'occasion de rencontrer l'OFSP à deux reprises avec des participants différents à chaque fois. Les deux parties ont réaffirmé l'importance de l'échange mutuel d'informations. Les deux rencontres ont porté sur la manière dont l'OFSP (notamment en coopération avec l'OFEV) compte régler à l'avenir la lutte contre les rongeurs et la question de la surveillance. A l'heure actuelle, il n'y a aucune indication laissant présager l'interdiction des rodenticides classiques, comme cela est le cas dans certains pays de l'UE.

## 4. Commission de formation professionnelle

Formation professionnelle et activité de la Commission de la formation professionnelle (CFP).

Soutien à la préparation et au déroulement de la Conférence internationale sur les nuisibles urbains (ICUP, juillet 2014 à Zurich), organisée par Gabi Müller et ses collègues du BSB de l'Umwelt- und Gesundheitsschutz de Zurich.

Une journée de formation continue a été organisée en automne, le 27 novembre à Paudex (Lausanne), avec pour thèmes principaux les sujets les plus importants de l'ICUP.

Chaque printemps, organisation de la matinée de formation continue précédant l'assemblée générale.



Fédération Suisse des Désinfestateurs  
Verband Schweizerischer Schädlingbekämpfer  
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

Pour ce qui est de la formation professionnelle de base (permis OPer-P), le 13<sup>e</sup> cours en allemand (23 participants) et le 7<sup>e</sup> en français (15 participants) ont débuté en novembre 2014 et se termineront en avril de cette année.

## 5. Situation financière

La comptabilité a de nouveau été tenue par le Centre Patronal. L'organe de révision n'a relevé aucun élément indiquant une quelconque non-conformité des comptes annuels aux lois ou aux statuts. L'exercice a été clôturé avec un léger excédent de CHF 370.49.

## 6. Situation des membres

En 2014, nous n'avons pas enregistré de démissions, mais avons accueilli 4 nouveaux membres au sein de la Fédération.

ABC-Insekt	Gramatt 3	8862	Schübelbach
CIADIT SUISSE	Via alla Chiesa 1	6515	Gudo
IPM-Fuhrer	Bahnhofstrasse 6	6300	Zoug
SAUVAIN DESINFECTION	Rue des Viviers 20	2800	Delémont

Ainsi, la Fédération Suisse des Désinfestateurs compte à l'heure actuelle 50 membres.

Le conflit qui nous oppose à la société Insektol n'est toujours pas réglé, car les rouages judiciaires tournent très lentement.

## 7. Divers

Je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues du comité pour l'excellente coopération au cours des quatre dernières années. Par ailleurs, je désire profiter de cette occasion pour remercier tous les membres qui par leurs suggestions ont contribué à faire évoluer notre Fédération.

Martin Stalder  
Président de la FSD/VSS